

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Création de logements
sociaux – Versement
d'une subvention pour
surcharge foncière à
DOMNIS**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 24 décembre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

Avait donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 10 G 03

OBJET : CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
POUR SURCHARGE FONCIÈRE À DOMNIS

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville poursuit son action en faveur du logement locatif social, non seulement pour atteindre l'objectif de 20 % de logements locatifs sociaux prescrit par la loi SRU, mais surtout pour satisfaire la demande identifiée sur son territoire.

Pour permettre la réalisation de ces nouveaux logements, la Ville doit parfois verser une subvention pour surcharge foncière en vue d'équilibrer une opération à caractère social. En effet, le prix du foncier sur la commune alourdit considérablement les bilans financiers et contraindrait les opérateurs à renoncer à construire du logement social en l'absence d'aide de la Ville.

De plus, une subvention de la Ville entraîne le versement de subventions par l'Etat.

DOMNIS a sollicité la Ville pour le versement d'une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence pour l'opération qu'elle projette de réaliser au n° 130 rue du Président Roosevelt, à la place de l'ancien hôtel du Bel Air. Cette opération comprendra 39 logements en prêt locatif social (PLS). Sur ces 39 logements locatifs sociaux, 9 seront des logements acquis en pleine propriété par DOMNIS et conventionnés pour 30 ans et l'usufruit locatif des 30 autres logements sera acquis par ce même bailleur pour une durée de 15 ans.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération qui permettra la réalisation de 39 logements sociaux, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à DOMNIS une subvention de 90 000 € pour dépassement de la charge foncière de référence, correspondant à 10 000 € par logement locatif acquis en pleine propriété.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

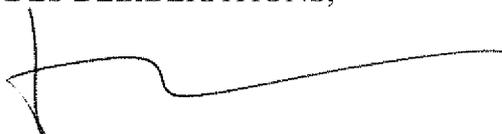
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- ACCORDE à DOMNIS une subvention de 90 000 € pour dépassement de la charge foncière de référence, correspondant à 10 000 € par logement locatif acquis en pleine propriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye